



N° spécial de
 Décembre 2019
 à Avril 2020

COS NEIGE

TOUT SCHUSS !!!

**Fort du succès de ses précédentes prestations neige,
 le COS revient avec ses nouveaux séjours pour la saison 2019-2020**



Week-end du Nouvel An:
 Les Ménuires p. 6



Séjour Famille :
 Orcières 1850 p. 8



Séjour Hors Vacances:
 Les Ménuires p. 14



Saint Jean d'Aulps:
 Colonie pour les enfants de 6 à 17 ans
 p. 10 et 12

**Le bulletin
 d'inscription**
 p. 7-9-11-13-15

**Les conditions
 d'annulation**
 p. 5

**Le calcul du
 quotient familial :**
 Liste des documents
 nécessaires
 p. 4

Rubrique jeux :

M	O	N	T	A	G	N	E	E	C	COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES - MAIRIE D'AUBERVILLIERS
E	C	H	O	C	O	L	A	T	H	
N	I	P	A	S	H	U	C	T	E	
F	R	O	I	D	I	G	H	O	M	
A	M	O	U	F	L	E	A	B	I	
N	P	A	T	I	N	V	L	E	N	
T	H	J	A	N	V	I	E	R	E	
C	F	L	O	C	O	N	T	R	E	
S	K	I	B	L	O	U	S	O	N	
E	H	C	U	B	G	I	V	R	E	
B	L	O	U	S	O	N				
B	O	T	T	E						
B	U	C	H	E						
C	H	A	L	E	T					
C	H	A	U	D						
C	H	E	M	I	N	E	E			
C	H	O	C	O	L	A	T			
E	N	F	A	N	T					
F	L	O	C	O	N					
F	R	O	I	D						
G	I	V	R	E						
J	A	N	V	I	E	R	E			
L	U	G	E							
M	O	N	T	A	G	N	E			
M	O	U	F	L	E					
P	A	T	I	N						
S	A	P	I	N						
S	K	I								



**INFORMATIONS
A LIRE ATTENTIVEMENT
AVANT DE VOUS INSCRIRE**

- La totalité du montant du séjour doit être versée le jour de l'inscription. Toutefois, un échancier peut être mis en place en fournissant plusieurs chèques ou un RIB afin de procéder à un échancier de prélèvement. Ils seront présentés en banque chaque fin de mois.
- Le séjour doit être soldé avant le départ.
- Une dérogation est accordée pour les longs séjours (en 2020), l'échelonnement pourra se faire sur l'année, si le paiement est effectué par chèque.
- Tout séjour ou sortie payé en espèces le sera **intégralement** le jour de l'inscription.
- Les personnes ayant des dettes avec le C.O.S. ne peuvent prétendre aux prestations COS.
- Les séjours proposés sont strictement réservés au personnel communal et à leur famille (mari, femme, enfant(s)). L'agent doit impérativement être présent sur place lors du séjour.
- Toute sous-location, surpeuplement ou remplacement sans accord du bureau du C.O.S., entraînera pour l'agent coupable d'indélicatesse une mise à l'écart des activités.
- Compte-tenu des nombreux problèmes rencontrés avec les personnes extérieures accompagnant certains agents (incivilités, vols, etc...), il a été décidé de refuser toute inscription de personnes étrangères au personnel communal. En conséquence, les remplacements de dernière minute ne seront pas acceptés sauf par un membre adhérent exempt de dette et après accord d'au moins trois membres du bureau.
- Les mineurs ne sont pas acceptés dans les séjours adultes ou les locations de gîtes sans la présence de leurs parents.

LES ANIMAUX NE SONT PAS ADMIS DANS LES SEJOURS

Le Conseil d'Administration

FORMALITES POUR VOUS INSCRIRE !

Les inscriptions se font par courrier
Toutes les activités sont affectées d'un nombre de points :
60 € dépensés par le COS égal 1 point
L'agent qui au cours des 3 dernières années (2017 – 2018 – 2019)
a cumulé le moins de points est prioritaire.

NOMBRE DE POINTS ATTRIBUES A CHAQUE PARTICIPANT PAR ACTIVITE

En dehors des actions à vocation sociale (jouets de Noël, naissance, mariage, décès, retraite, bon de rentrée scolaire, bon de livre, colonie de ski), chaque euro dépensé par le COS pour un agent ou sa famille est comptabilisé dans le compteur de l'agent et détermine l'ordre de priorité pour participer ou non à une activité.

Les sommes sont entrées au fur et à mesure. Un système informatique ajoute un point à l'agent par tranche de 60 €.

C'est celui qui a le moins de point, au moment de la préinscription qui est prioritaire. Les 3 dernières années sont prises en compte. Pour cette plaquette Hiver 2019 / 2020, ce sont les années 2017 / 2018 / 2019 qui sont comptabilisées.

Comment s'inscrire ?

- Vous trouverez à l'intérieur de la plaquette des bulletins de préinscription (d'autres sont disponibles au bureau du C.O.S.).
- Remplir 1 bulletin par séjour et le numéroter par ordre de priorité.
- Tout bulletin doit être rempli soigneusement et lisiblement.
- Retourner au C.O.S. sous enveloppe cachetée, le ou les bulletins accompagnés du règlement de préinscription ou les déposer dans les bureaux du COS avant le **26 octobre 2019**.
- L'ordre d'arrivée n'est pas déterminant, c'est le nombre de points qui le sera.

Attribution des places

- Une commission composée des membres du Conseil d'Administration examinera les bulletins dans la semaine qui suit.
- Seuls les bulletins entièrement remplis seront pris en compte.
- Vous serez informés huit jours après la date fixée par la plaquette, de l'acceptation ou du refus de votre dossier.
- Il vous sera fixé un rendez-vous pour clore votre dossier et effectuer le paiement de votre séjour.
- Il vous sera signifié à ce moment là votre nombre de points, qui inclura le dernier séjour.
- Cette procédure permettra de donner la possibilité à chacun, de bénéficier de l'ensemble des activités du C.O.S.

LES TARIFS ET LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial permet d'évaluer les ressources mensuelles des agents et de leur conjoint et de calculer leur participation à partir de leurs revenus (salaires, indemnités journalières, complément RSA, prestations familiales, APL, AL..).
Celui-ci nous permet de définir la tranche et donc le coût du séjour.

Pour les séjours Neige, la prise en charge du COS varie de 50 à 60%, en fonction des tranches et du quotient familial.

Pour les colonies, la vocation du COS est de faciliter le départ en vacances des enfants des agents, c'est pourquoi la prise en charge est bien plus importante (entre 65 et 80%).

Le tarif appliqué par le COS aux agents est donc plus symbolique et très éloigné du coût réel du séjour.

Tous les séjours Neige et les colonies sont soumis au quotient familial.

Pour le calcul du quotient, il est indispensable de fournir :

- Bulletin de paie du mois d'octobre 2018 ou décompte d'indemnités journalières ou la notification des Pôle Emploi ou pension de retraite (de toutes les personnes au sein du foyer)

- Attestation de la CAF (Allocation Jeune enfant, APL, Allocation de soutien familial...) datant de moins de 3 mois

- Talon de pension alimentaire

- Quittance de loyer ou échancier de prêt immobilier

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2018

**SANS PRESENTATION DE CES PIECES JUSTIFICATIVES LE PLEIN TARIF SERA
SYSTEMATIQUEMENT APPLIQUE**

LES CONDITIONS D'ANNULATION

L'organisation d'un séjour par le biais d'un Comité des Œuvres Sociales engage des frais pour celui-ci, bien en amont du départ.

En effet pour l'organisation du séjour, le COS se doit d'en solder l'intégralité auprès du prestataire avant le départ. Le montant du séjour est fixé en fonction du nombre de participants.

L'annulation d'un participant entraîne donc des frais d'annulation. Pour exemple, le simple changement de nom d'un billet d'avion peut s'élever à 200 €. Plus l'annulation du séjour intervient tardivement et plus les frais augmentent.

Le COS étant une association loi 1901 à but non lucratif, la perte d'argent ne peut être récupérée d'une façon ou d'une autre.

Afin que ces annulations de dernière minute puissent être remboursées, elles doivent être motivées par des raisons valables, et soumises aux différentes assurances.

En cas d'annulation pour maladie, par exemple, les assurances exigeront un questionnaire afin de définir si la pathologie invoquée est suffisamment lourde de conséquence pour entraîner une annulation.

Il vous sera également demandé des pièces justificatives, telles que des examens médicaux, des radios ou tout autre document médical.

Les assurances sont alors seules juges pour accorder ou non le remboursement. Le COS reste donc tributaire de la décision des assurances pour rembourser ou non un séjour.

Conditions d'annulation - frais d'annulation pour désistement *:

**de 45 à 30 jours du départ : 25 % du montant du séjour
de 29 à 10 jours du départ : 50 % du montant du séjour
moins de 10 jours du départ : 100 % du montant du séjour**

•Il est à noter que ces conditions peuvent varier selon les différents séjours et seront systématiquement indiquées sur les fiches d'inscription.

Nous vous informons que les annulations des séjours, des week-ends, ne seront prises en compte uniquement par mail à cos@mairie-aubervilliers.fr ou par lettre recommandée adressée au :

COS, au 37, rue du Moutier – 93300 AUBERVILLIERS



WEEK END NOUVEL AN AUX MENUIRES



Dates: du dimanche 29 décembre 2019
au jeudi 2 janvier 2020.



Station :

Au cœur de l'immensité des « 3 Vallées », un des plus vastes domaines skiables du monde, idéalement situé sur les pistes, un séjour mémorable vous attend !

Les points forts

- Village Club au cœur du plus grand domaine skiable du monde : les 3 Vallées
- Départ et retour skis aux pieds
- Vue exceptionnelle sur les massifs environnants

Domaine skiable

600 km de pistes **32 - 115 - 124 - 38**

30 places

Animation et activités :

• Sur le village club:

- espace détente : sauna
- bar, terrasse solarium, espace montagne, accès internet wifi gratuit...
- Jeux, soirées dansantes, soirées à thèmes..



Séjour « tout-Compris »

Hébergement de qualité

- + Pension complète du dîner du premier jour au petit-déjeuner du dernier jour
- + Chambre de 2 ou 6 personnes
- + Forfait ski 3 jours
- + Matériel de ski fourni : ski alpin et fond, surf, chaussures, casques enfants ...
- + Accès à volonté à la piscine de la croisette et à la patinoire de la station
- + Mini-Clubs pour les enfants de 3 mois à -6 ans
- + Juniors Clubs pour les enfants de 6 ans à 11 ans
- + Jardin des Neiges pour les enfants de 3 à 5 ans, devant le Village Club
- + Réveillon et Brunch du Jour de l'An
- + Le transport en car
- = la garantie de vacances réussies !

	Adultes et enfants de plus de 13 ans	Enfants de 6 à moins de 13 ans	Enfants de 2 à moins de 6 ans	Enfants de 3 mois à - de 2 ans	FORFAIT POUR LE CONJOINT
Tarifs	360 €	289,50 €	265,50 €	158 €	360 €

Coût réel du séjour : 720 €
Chambre individuelle : 180 €
(sous réserve de disponibilité)

**Bulletin de pré-inscription à retourner au secrétariat du
COS – 37, rue du Moutier – avant le 26 octobre 2019**

Compléter 1 fiche par séjour et la numéroter par ordre de priorité
Joindre un chèque de 50 € à l'ordre du COS.
(Participation demandée pour chaque destination)

SEJOUR CHOISI : WEEK-END AUX MENUIRES

AGENT :

Nom : Prénom : Service :

Adresse personnelle complète :
.....

☎ Domicile : ☎ Bureau :

@ Mail.....

Nom et prénom de tous les participants (agent compris)	Date de naissance	CHAMBRE INDIVIDUELLE

**Nous vous informons que les annulations des séjours, des week-ends, ne seront
prises en compte uniquement par mail à cos@mairie-aubervilliers.fr ou
par lettre recommandée adressée au :
COS, au 37, rue du Moutier – 93300 AUBERVILLIERS**

(voir « Conditions d'annulation »)

Je soussigné(e)..... Certifie avoir pris connaissance des conditions d'annulation.

Date:

Signature

Le C.O.S. se réserve le droit de ne pas prendre en compte tout bulletin incomplet



ORCIERES 1850 (HAUTES ALPES)

Dates: du samedi 8 février 2020
au samedi 15 février 2020.



40 places

Station :

- **A la fois familiale et sportive**, elle associe l'ambiance des hauts sommets à toutes les glisses, du surf en snowpark au ski de fond, et réserve un après ski convivial avec sa piscine tropicale et sa patinoire olympique.
- **Domaine skiable**
100 km de pistes **6 - 19 - 20 - 9**

Animation et activités :

- **Sur le village club:**
 - espace détente et bien être avec sauna, hammam, bains à remous...
 - salle de cardiotraining, fitness...
- **Sur la station:**
accès à volonté à la piscine tropicale et à la patinoire olympique de la station.

Séjour « tout compris »

Hébergement de qualité

- + **Pension complète** du dîner du samedi au petit-déjeuner du samedi suivant
- + **Chambre** de 4 à 5 personnes
- + **Forfait ski** 6 jours incluant 1 journée gratuite à la station familiale de Serre-Eyraud
- + **Matériel de ski fourni** : ski alpin et fond, surf, chaussures, casques enfants ...
- + **Sorties en raquettes à neige** accompagnées
- + **Mini-Clubs** pour les enfants de 3 mois à -6 ans
- + **Juniors Clubs** pour les enfants de 6 ans à 11 ans
- + **Jardin des Neiges** pour les enfants de 3 à 5 ans, devant le Village Club
- + **Activités sportives** : Fitness, relaxation ...
- + **Soirées et spectacles**
- + **Le transport** en car
- = **la garantie de vacances réussies !**

TRANCHES	Adultes et enfants de plus de 13 ans	Enfants de 6 à moins de 13 ans	Enfants de 2 à moins de 6 ans	Enfants de 3 mois à - de 2 ans	FORFAIT POUR LE CONJOINT
- 380 €	431 €	345 €	314 €	185 €	808 €
381 € à 425 €	458 €	366 €	334 €	197 €	
426 € à 500 €	485 €	388 €	354 €	208 €	
501 € à 575 €	512 €	409 €	373 €	220 €	
576 € et plus	538 €	431 €	393 €	232 €	

Coût réel du séjour : 1 077 €

Supplément chambre individuelle : 269,25 €

**Bulletin de pré-inscription à retourner au secrétariat du
COS – 37, rue du Moutier – avant le 26 octobre 2019**

Compléter 1 fiche par séjour et la numéroter par ordre de priorité
Joindre un chèque de 50 € à l'ordre du COS.
(Participation demandée pour chaque destination)

SEJOUR CHOISI : ORCIERES 1850

AGENT :

Nom : Prénom : Service :

Adresse personnelle complète :
.....

☎ Domicile : ☎ Bureau :

@Mail.....

Nom et prénom de tous les participants (agent compris)	Date de naissance	Chambre individuelle (si oui cocher la case)

**Nous vous informons que les annulations des séjours, des week-ends, ne seront
prises en compte uniquement par mail à cos@mairie-aubervilliers.fr ou
par lettre recommandée adressée au :
COS, au 37, rue du Moutier – 93300 AUBERVILLIERS**

(voir « Conditions d'annulation »)

Je soussigné(e)..... Certifie avoir pris connaissance des conditions d'annulation.

Date:

Signature

Le C.O.S. se réserve le droit de ne pas prendre en compte tout bulletin incomplet



ST JEAN D' AULPS (HAUTE SAVOIE)



POUR LES ENFANTS DE 6 - 11 ANS

Dates: du samedi 8 février 2020
au samedi 15 février 2020



Station :

• Les plaisirs du ski dans un cadre sauvage et enchanteur ! Le domaine de St Jean d'Aulps offre un ski varié, adapté à tous les niveaux et toutes les glisses. Un espace débutant pour les premières traces et 40 km de pistes pour les plus chevronnés, avides d'immersion en pleine nature. Véritable atout de charme de la station : son circuit de 20 km en forêt où l'on slalome entre les sapins pour une escapade unique au cœur de grands espaces.

Domaine skiable Roc d'Enfer

100 km de pistes **4 - 9 - 11 - 4**

35 places

Animation et activités :

• Après l'activité ski, goûter, douche, lecture, jeux de société... un moment bien apprécié avant le dîner et la veillée en soirée.



Séjour « tout compris »

- + Hébergement dans le centre de vacances d' Aubervilliers entièrement réhabilité, il offre une garantie de confort et des repas équilibrés. Les jeunes seront accueillis en chambre de 3 ou 4 enfants avec douche et WC.
- + Cours de ski donnés par l'ESF par groupe de niveau sur le domaine de la Terche
- + Matériel de ski fourni : ski alpin, chaussures, casques enfants...
- + Le transport en car
- = la garantie de vacances réussies !

TRANCHES	TARIF
- de 380 €	150 €
De 381 € à 425 €	175 €
De 426 € à 500 €	200 €
De 501 € à 575 €	225 €
576 € et plus	250 €
Coût réel du séjour : 825 €	



**Bulletin de pré-inscription à retourner au secrétariat du
COS – 37, rue du Moutier – avant le 26 octobre 2019**

**Compléter 1 fiche par séjour et la numéroter par ordre de priorité
Joindre un chèque de 50 € à l'ordre du COS.
(Participation demandée pour chaque destination)**

SEJOUR CHOISI : ST JEAN D' AULPS 6 - 11 ANS

AGENT :

Nom : Prénom : Service :

Adresse personnelle complète :
.....

☎ Domicile : ☎ Bureau :

ENFANT(S) :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

**Nous vous informons que les annulations des séjours, des week-ends, ne seront
prises en compte uniquement par mail à cos@mairie-aubervilliers.fr ou
par lettre recommandée adressée au :
COS, au 37, rue du Moutier – 93300 AUBERVILLIERS**

(voir « Conditions d'annulation »)

Date:

Signature

Le C.O.S. se réserve le droit de ne pas prendre en compte tout bulletin incomplet



MORZINE-LES GETZ-AVORIAZ (HAUTE SAVOIE)



POUR LES ENFANTS DE 12 - 17 ANS

Dates: du samedi 8 février 2020
au samedi 15 février 2020



Station :

Situé à mi-chemin entre le Mont-Blanc et le Lac Léman, la **station de ski de Morzine** se niche dans la paume de la montagne, entre forêts et sommets. On y cultive la douceur de vivre et le charme authentique d'un village qui n'a rien perdu de son caractère savoyard
Idéalement placé au coeur du **domaine des Portes du Soleil, Morzine** ouvre un terrain merveilleux de 650 km de pistes. Sans compter ses immenses espaces de nature vierge pour vous évader en toute liberté...

35 places

Animation et activités :

•Après l'activité ski, goûter, douche, lecture, jeux de société... un moment bien apprécié avant le dîner et la veillée en soirée.



Séjour « tout compris »

- + Hébergement dans le centre de vacances d'Aubervilliers à St Jean d'Aulps entièrement réhabilité, il offre une garantie de confort et des repas équilibrés. Les jeunes seront accueillis en chambre de 3 ou 4 enfants avec douche et WC.
 - + Cours de ski donnés par l'ESF par groupe de niveau sur le domaine des Portes du soleil
 - + Matériel de ski fourni : ski alpin, chaussures, casques enfants...
 - + Le transport en car
- = la garantie de vacances réussies !

TRANCHES	TARIF
- de 380 €	150 €
De 381 € à 425 €	175 €
De 426 € à 500 €	200 €
De 501 € à 575 €	225 €
576 € et plus	250 €
Coût réel du séjour : 825 €	



**Bulletin de pré-inscription à retourner au secrétariat du
COS – 37, rue du Moutier – avant le 26 octobre 2019**

Compléter 1 fiche par séjour et la numéroter par ordre de priorité
Joindre un chèque de 50 € à l'ordre du COS.
(Participation demandée pour chaque destination)

SEJOUR CHOISI : MORZINE 12-17 ANS

AGENT :

Nom : Prénom : Service :

Adresse personnelle complète :
.....

 Domicile :  Bureau :

ENFANT(S) :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

**Nous vous informons que les annulations des séjours, des week-ends, ne seront
prises en compte uniquement par mail à cos@mairie-aubervilliers.fr ou
par lettre recommandée adressée au :
COS, au 37, rue du Moutier – 93300 AUBERVILLIERS
(voir « Conditions d'annulation »)**

Date:

Signature

Le C.O.S. se réserve le droit de ne pas prendre en compte tout bulletin incomplet



LES MENUIRES

Dates: du dimanche 29 mars 2020
au dimanche 5 avril 2020.

Station :

Au cœur de l'immensité des « 3 Vallées », un des plus vastes domaines skiables du monde, idéalement situé sur les pistes, un séjour mémorable vous attend !

Les points forts

- Village Club au cœur du plus grand domaine skiable du monde : les 3 Vallées
- Départ et retour skis aux pieds
- Vue exceptionnelle sur les massifs environnants

Domaine skiable

600 km de pistes **32 - 115 - 124 - 38**



50 places



Animation et activités :

• Sur le village club:

- espace détente : sauna
- bar, terrasse solarium, espace montagne, accès internet wifi gratuit...
- Jeux, soirées dansantes, soirées à thèmes..

Séjour « tout-Compris »

Hébergement de qualité

- + Pension complète du dîner du premier jour au petit-déjeuner du dernier jour
 - + Chambre de 2 à 6 personnes
 - + Forfait ski 6 jours
 - + Matériel de ski fourni : ski alpin et fond, surf, chaussures, casques enfants ...
 - + Accès à volonté à la piscine de la croisette et à la patinoire de la station
 - + Mini-Clubs pour les enfants de 3 mois à -6 ans
 - + Juniors Clubs pour les enfants de 6 ans à 11 ans
 - + Jardin des Neiges pour les enfants de 3 à 5 ans, devant le Village Club
 - + sorties raquettes organisées 3 fois par semaine
 - + Le transport en car
- = la garantie de vacances réussies !

TRANCHES	Adultes et enfants de plus de 13 ans	Enfants de 6 à moins de 13 ans	Enfants de 2 à moins de 6 ans	Enfants de 3 mois à - de 2 ans	FORFAIT POUR LE CONJOINT
- 380 €	291 €	227 €	204 €	116 €	545 €
381 € à 425 €	309 €	241 €	216 €	124 €	
426 € à 500 €	327 €	255 €	229 €	131 €	
501 € à 575 €	345 €	269 €	242 €	138 €	
576 € et plus	363 €	283 €	254 €	145 €	

Coût réel du séjour : 727 €

Supplément chambre individuelle : 181,75 €



**Bulletin de pré-inscription à retourner au secrétariat du
COS – 37, rue du Moutier – avant le 26 octobre 2019**

Compléter 1 fiche par séjour et la numéroter par ordre de priorité
Joindre un chèque de 50 € à l'ordre du COS.
(Participation demandée pour chaque destination)

AGENT : **SEJOUR CHOISI : LES MENUIRES**

Nom : Prénom : Service :

Adresse personnelle complète :
.....

☎ Domicile : ☎ Bureau :

@Mail.....

Nom et prénom de tous les participants (agent compris)	Date de naissance	Chambre individuelle (si oui cocher la case)

**Nous vous informons que les annulations des séjours, des week-ends, ne seront
prises en compte uniquement par mail à cos@mairie-aubervilliers.fr ou
par lettre recommandée adressée au :
COS, au 37, rue du Moutier – 93300 AUBERVILLIERS**

(voir « Conditions d'annulation »)

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance des conditions d'annulation.

Date:

Signature

Le C.O.S. se réserve le droit de ne pas prendre en compte tout bulletin incomplet